

Initiative Transparence Santé 2, rue Récamier 75007 PARIS Monsieur Frédéric Van Roekeghem Caisse nationale d'Assurance maladie 26-50, Avenue du Pr. André Lemierre 75986 Paris Cedex 20

Paris, le 4 juillet 2013

Objet : Données de consommation Mediator de 1999 à 2009

Monsieur Van Roekeghem,

L'Initiative Transparence Santé (ITS) est un mouvement citoyen réunissant de nombreux acteurs impliqués en santé (associations de patients et de consommateurs, chercheurs en santé publique, assureurs, entrepreneurs, journalistes, etc.) autour du constat que les données composant le paysage de l'offre sanitaire en France sont aujourd'hui peu accessibles. Notre manifeste "Libérez les données de santé" a été publié le 24 janvier 2013. Il peut être consulté sur notre blog.

Au mois de mai, l'ITS a souhaité entreprendre une vaste enquête rétrospective sur la consommation du Mediator entre 1999 et 2009 au sein des départements français. Pour ce faire, elle a contacté directement chacune des caisses primaires d'Assurance maladie afin de leur adresser ses questions. Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse sinon celles de trois CPAM dont deux nous ont invités à prendre contact avec la Caisse nationale. Ce que nous faisons au moyen de ce courrier.

Vous trouverez donc, ci-après, les données que l'Initiative Transparence Santé sollicite auprès de la CNAMTS pour chaque année de la période allant de 1999 à 2009 et par département :

- 1- Le nombre de patients consommateurs de Mediator ;
- 2- La durée moyenne de traitement ;
- 3- Le taux de prescriptions hors AMM (taux observés ET taux calculés en recoupant avec le nombre de patients concernés mais ne suivant pas un traitement contre le diabète);
- 4- Le nombre de boîtes remboursées / Le nombre de boîtes non remboursées ;

- 5- Les cinq principales catégories de médecins initiateurs du traitement ainsi que, pour chaque catégorie, le nombre total de praticiens ;
- 6- Le nombre de médecins responsables de la moitié des prescriptions (rapporté au nombre total de médecins prescripteurs) ;
- 7- Le montant remboursé aux patients.

Enfin, l'Initiative souhaite savoir si sur cette même période, certaines CPAM ont mis en place des actions de régulation afin de limiter la consommation de Médiator. Si c'est le cas, lesquelles ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Van Roekeghem, l'expression de notre considération distinguée.

L'Initiative Transparence Santé

Alain Bazot, Président de l'UFC-Que-Choisir

Marianne Binst, Directrice de Santéclair

Annie Chicoye, Directrice de l'Institut Management Santé à l'ESSEC

Dr. Patrick Guérin, Président de Celtipharm

Thomas Laurenceau, Rédacteur en chef 60 millions de consommateurs

Barbara N'Gouyombo, Directrice générale de Fourmi Santé

Christian Saout, Administrateur du Collectif interassociatif sur la Santé (Ciss)

Mustin Soul